

Environnement | A La Rochelle, le retour de la biodiversité passe par la réhabilitation d'un marais



« C'est un projet couteux et ambitieux en terme de reconquête naturelle. Peu de collectivités s'engagent à cette hauteur pour refaire de la nature ». Si Eric Perrin, le conseiller municipal en charge des espaces naturels à La Rochelle, est aussi emphatique, c'est à cause des dimensions titanesques du projet. Voilà cinq ans que la Ville travaille à la réhabilitation de ce vaste marais de 123ha, dont 82 se trouvent au cœur de La Rochelle. Un projet à 4,1 millions d'euros soutenu par l'Union européenne (FEDER) à hauteur de 100 000 euros, par la Région et l'agglomération.

S'il est de cette envergure, c'est aussi parce qu'il revient de loin. Cette ancienne baie maritime poldérisée par l'Homme a été longtemps utilisé comme marais salants : pour son sel, jusqu'en 1935, puis comme pâturage jusqu'en 1960. La construction, en 1962, du barrage de la Moulinette, le coupe subitement de la mer. Il est partiellement remblayé dans les années 1970 pour y construire le quartier de Villeneuve-les-Salines. Des lacs artificiels sont constitués par les bassins collectant l'eau de pluie. « Des centaines d'hectares ont été délibérément dégradés, alors qu'on y trouve une biodiversité irremplaçable », s'offusque Eric Perrin. Aujourd'hui, seuls 55 hectares sur les 82 sont encore considérés en zone humide, mais le développement de la végétation, la prolifération des espèces invasives et la faiblesse de la pluviométrie assèchent progressivement ces surfaces en eau, accélérant la perte de la biodiversité.

Un marais aux multiples atouts environnementaux

Le marais de Tasdon est pourtant d'une richesse environnementale non négligeable. Classé Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) depuis 2001, ses plans d'eau sont l'habitat de nombreux insectes et batraciens, comme la rainette méridionale ou le triton marbré, et une halte migratoire de nombreux oiseaux, de l'avocette à l'échasse blanche, en passant par le martin pêcheur. « Les marais sont aussi des protections naturelles en cas de submersions marines (ils jouent un rôle tampons ndr) », rappelle Eric Perrin, « ce sont aussi de formidables puits de carbone ». Leur capacité de piégeage et de stockage du CO₂ de l'atmosphère est d'ailleurs à l'étude à l'institut du Littoral de l'Université de La Rochelle. Les résultats des recherches serviront notamment dans le cadre de la mise en place du projet de territoire zéro carbone porté par l'agglomération.

Reconnexion à la mer

Aujourd'hui, l'objectif est de rendre au marais de Tasdon une partie de ses fonctionnalités d'antan. « Nous allons le reconnecter à la mer, enlever 190 000 m² de remblais, remettre en eau certains espaces », explique Eric Perrin. Les bassins qui servaient autrefois de casiers à marais salants, à l'Est du marais, sont concernés, ainsi que le marais de la zone ouest jouxtant le quartier de Tasdon. Une nouvelle zone humide de 9ha y sera recréée, « à un endroit où il y avait un marais autrefois », explique Eric Perrin, « l'objectif étant notamment d'y installer un saunier ». Pour reconnecter une partie du marais à la mer, une porte à flot mobile sera installée afin d'assurer un apport en eau au gré des marées – des ouvrages hydrauliques permettront de faire barrage entre marais salants et marais doux, afin de ne pas perturber la faune et la flore fluviaux qui se sont installés dans les zones non salines. Les débords actuels du cours d'eau dit de la Moulinette, qui longe le marais de Tasdon de La Rochelle à Périgny, seront transformés en zone humide. A terme, la Moulinette retrouvera ainsi son lit « mineur », rétréci par rapport à aujourd'hui. Des ouvrages hydrauliques devraient permettre de maintenir les populations de loutres, d'anguilles et des frayères à gardons.

Le conseil municipal de La Rochelle a adopté à l'unanimité l'avant projet du marais de Tasdon le 20 mai au soir, après cinq ans de travail et de concertations auprès des habitants des quartiers de Tasdon et de Villeneuve les Salines. L'enquête publique sera lancée en juin, dans le but de démarrer les travaux à l'automne. Le chantier devrait s'étaler sur deux ans, uniquement durant les périodes automnales et hivernales, pour ne pas perturber la reproduction de la faune et de la flore durant la belle saison.

Anne-Lise Durif

Crédit Photo : Archives Anne-Lise Durif

Publié sur aqui.fr le 21/05/2019

[Url de cet article](#)